

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>23.04.2024</b>
Thema	<b>Soziale Gruppen</b>
Schlagworte	<b>Frauen und Gleichstellungspolitik</b>
Akteure	<b>Noser, Ruedi (fdp/plr, ZH) NR/CN</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1989 - 01.01.2019</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Guignard, Sophie

## Bevorzugte Zitierweise

Guignard, Sophie 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Soziale Gruppen, Frauen und Gleichstellungspolitik, 2014 - 2015*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 23.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	<b>1</b>
<b>Sozialpolitik</b>	<b>1</b>
Soziale Gruppen	1
Frauen und Gleichstellungspolitik	1

# Abkürzungsverzeichnis

**EDI** Eidgenössisches Departement des Inneren

---

**DFI** Département fédéral de l'intérieur

# Allgemeine Chronik

## Sozialpolitik

### Soziale Gruppen

#### Frauen und Gleichstellungspolitik

**POSTULAT**  
DATUM: 02.06.2014  
SOPHIE GUIGNARD

Un postulat de Ruedi Noser (plr, ZH) "**Egalité salariale. Améliorer la pertinence des statistiques**" a enjoint le Conseil fédéral à se pencher sur la manière dont les statistiques à propos des différences de salaire entre hommes et femmes sont établies. Le député recommande la prise en compte de variables jusque-là non considérées, comme par exemple l'expérience professionnelle, les formations continues suivies ou le taux d'occupation au long de la carrière. Le postulat propose également l'usage du salaire médian plutôt que moyen, ce dernier étant plus facilement tronqué par les valeurs extrêmes. Bien que le Conseil fédéral observe que la méthode d'analyse employée par l'OFS correspond à l'état des connaissances scientifiques actuelles et qu'elle assure la qualité et l'objectivité des mesures, il souhaite garantir la transparence et le consensus sur la méthode utilisée et propose donc d'accepter le postulat. Le Conseil national a suivi cet avis lors de la session d'automne 2014.<sup>1</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 18.11.2015  
SOPHIE GUIGNARD

**Le rapport en réponse au postulat Noser: «Egalité salariale. Améliorer la pertinence des statistiques» a été publié en novembre 2015.** La prise en compte des variables supplémentaires proposée par le conseiller national PLR engendrerait une charge de travail trop importante pour les entreprises. Selon le Conseil fédéral, ces statistiques doivent permettre un équilibre entre qualité, teneur explicative et effort des entreprises. Il est prêt à donner au DFI un mandat d'études pour une série de questions. Il s'agirait d'étudier de manière approfondie les méthodes statistiques alternatives au modèle actuel, la possibilité de recueillir des données supplémentaires dans les registres administratifs et enfin de réfléchir à la nécessité de développer un modèle avec et sans variables discriminatoires. Une variable à potentiel discriminatoire est par exemple «expérience de direction» qui peut être interprétée de manière différente selon le genre de la personne considérée. Ce mandat d'études ne concernerait que les statistiques nationales et devrait se réaliser dans le cadre des ressources existantes. En revanche, pour les statistiques au niveau des entreprises, le Conseil fédéral estime que le modèle actuel est adéquat.<sup>2</sup>

---

1) BO CN, 2014, p.1829

2) Rapport du CF en réponse au postulat 14.3388